



# indemnites d'occupation de la residence commune

Par **sisso66**, le **16/11/2010 à 11:30**

l'onc en date du 11 juillet 2006 m'attribue la jouissance de la residence que nous venons de construire, sans preciser la nature de l'occupation (gratuit ou onéreux)  
dans le jugement rendu le 2 novembre 2010, aux torts exclusifs de mon epouse , le JAF  
precise  
il y a par ailleurs lieu, en l'etat de ce renvoi devant notaire, de débouter les parties de leurs plus amples demandes liées aux intérêts patrimoniaux des epoux, notamment concernant la demande de fixation d'une indemnité d'occupation  
quel est le sens de cette precision en ce qui concerne l'indemnité d'occupation , pendant la procedure , juillet 2006; nov 2010 ensuite apres le jugement rendu définitif  
merci de bien vouloir m'éclairer sur ce point